

PCT/WG/13/14

ORIGINAL : anglais

DATE : 8 octobre 2020

# Groupe de travail du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)

**Treizième session  
Genève, 5 – 8 octobre 2020**

Résumé présenté par la présidente

# Point 1 de l’ordre du jour : Ouverture de la session

1. M. Daren Tang, Directeur général de l’OMPI, a ouvert la session, ainsi que la trente et unième session du Comité de coopération technique, et a souhaité la bienvenue aux participants. M. Michael Richardson (OMPI) a assuré le secrétariat des deux réunions.

# Point 2 de l’ordre du jour : Élection d’un prÉsident et de deux vice‑prÉsidents

1. Le groupe de travail a élu à l’unanimité Mme Dong Cheng (Chine) présidente, et Mme Rekha Vijayam (Inde) et M. Charles Pearson (États‑Unis d’Amérique) vice‑présidents pour les deux réunions.

# Point 3 de l’ordre du jour : Adoption de l’ordre du jour

1. Le groupe de travail a adopté le projet d’ordre du jour révisé tel qu’il était présenté dans le document PCT/WG/13/1 Prov.3.

# Point 4 de l’ordre du jour : Mise en œuvre de la norme ST.26 de l’OMPI dans le cadre du PCT

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document PCT/WG/13/8.
2. Le groupe de travail a approuvé les propositions de modification des règles 5, 12, 13*ter*, 19 et 49 du règlement d’exécution figurant à l’annexe du document PCT/WG/13/8, en vue de leur transmission à l’Assemblée pour examen à sa prochaine session au cours du premier semestre 2021.

# Point 5 de l’ordre du jour : Renforcer les garanties du PCT en cas de perturbation gÉnÉrale

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document PCT/WG/13/10.
2. Toutes les délégations ont appuyé le principe selon lequel le cadre juridique du PCT devrait prévoir des mécanismes adéquats pour garantir la protection contre la perte des droits découlant d’une demande pour l’inobservation par un déposant d’un délai fixé dans le règlement d’exécution du PCT en raison de la pandémie de COVID‑19 et de circonstances analogues telles que celles énoncées à la règle 82*quater*.1.a).
3. Certaines délégations ont appuyé les modifications à la règle proposées dans le document ou y ont souscrit après la résolution de questions d’ordre rédactionnel mineures. D’autres délégations ont fait part de leurs préoccupations concernant certains points précis de la proposition qui, selon elles, devraient faire l’objet d’un examen plus approfondi lors de la prochaine session du groupe de travail.
4. Une délégation a demandé que le Bureau international évalue les expériences des offices dans la mise en œuvre de la *Déclaration interprétative et changements de pratiques recommandés en rapport avec le Traité de coopération en matière de brevets (PCT) dans le contexte de la pandémie de COVID‑19* publiée le 9 avril 2020.
5. Le groupe de travail a appuyé le principe consistant à prévoir de meilleures garanties pour les déposants et les offices en cas de perturbation générale échappant à leur contrôle et
   1. a invité l’Office européen des brevets, la France, la Suisse et le Royaume‑Uni à soumettre une proposition révisée à la prochaine session du groupe de travail, en tenant compte des observations formulées par les délégations; et
   2. a prié le Bureau international, en coopération avec les États membres, d’évaluer les expériences des offices dans la mise en œuvre de la *Déclaration interprétative et changements de pratiques recommandés en rapport avec le Traité de coopération en matière de brevets (PCT) dans le contexte de la pandémie de COVID‑19* qu’il a publiée le 9 avril 2020 et de présenter un rapport à la prochaine session du groupe de travail.

# Point 6 de l’ordre du jour : RÉexamen du systÈme de recherche internationale supplÉmentaire

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document PCT/WG/13/4 Rev.
2. Certaines délégations ont déclaré que le coût du maintien du système de recherche internationale supplémentaire n’était pas justifié par le niveau d’utilisation et se sont prononcées en faveur de l’interruption du service. D’autres délégations ont estimé que le système présentait un intérêt pour certains déposants et devraient être maintenu en attendant les évolutions à venir, telles que les résultats du projet pilote de recherche et d’examen en collaboration ou la mise à disposition d’autres options dans le cadre du système de recherche internationale supplémentaire.
3. Le président a indiqué qu’en l’absence d’un consensus, il était peu probable qu’un accord puisse être trouvé sur les modifications du règlement d’exécution du PCT et a suggéré d’adopter la proposition figurant au paragraphe 21 du document, précisant que cela laissait la possibilité à tout État contractant de demander un réexamen s’il estimait qu’un consensus en faveur de la modification avait été atteint.
4. Le groupe de travail est convenu de recommander à l’Assemblée d’adopter la décision suivante :

“L’Assemblée de l’Union du PCT, après avoir réexaminé le système de recherche internationale supplémentaire en 2012, 2015 et 2021, a décidé

“a) d’inviter le Bureau international à continuer de suivre de près l’évolution du système et de rendre compte des faits nouveaux importants à la Réunion des administrations internationales et au groupe de travail et

“b) de réexaminer le système au moment recommandé par le Bureau international ou à la demande d’un État contractant, mais pas au‑delà de 2027.”

# Point 7 de l’ordre du jour : Rapport sur l’état d’avancement des travaux de l’Équipe d’experts chargée de la documentation minimale du PCT

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document PCT/WG/13/12.
2. Le groupe de travail a pris note du contenu du document PCT/WG/13/12.

# Point 8 de l’ordre du jour : Coordination de la formation des examinateurs de brevets

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document PCT/WG/13/6 Rev.
2. Le groupe de travail a pris note du contenu du document PCT/WG/13/6 Rev.

# Point 9 de l’ordre du jour : Coordination de l’assistance technique relevant du PCT

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document PCT/WG/13/7 Rev.
2. Le groupe de travail a pris note du contenu du document PCT/WG/13/7 Rev.

# Point 10 de l’ordre du jour : Questions diverses

1. Le Bureau international a indiqué que la quatorzième session du groupe de travail était provisoirement prévue en mai/juin 2021.

# Point 11 de l’ordre du jour : Résumé présenté par la présidente

1. Le groupe de travail a noté que le présent document constituait un résumé établi sous la responsabilité de la présidente et que le compte rendu officiel figurerait dans le rapport de la session.

# Point 12 de l’ordre du jour : Clôture de la session

1. La présidente a prononcé la clôture de la session le 8 octobre 2020.

[Fin du document]